



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE //

GOLF DE DIGNE-LES-BAINS : la Ville et ADONIS solidaires pour un projet ambitieux

Digne-les-Bains, le 27 décembre 2023

Afin de lui donner toute son ampleur d'équipement touristique et sportif, la municipalité dignoise a souhaité confier la redynamisation et la valorisation du site du Golf de Digne-les-Bains à la société ADONIS - Golf de Digne-les-Bains, au travers d'un bail à construction validé par le conseil municipal, dans sa très grande majorité, lors de sa séance du 2 novembre dernier.

Ce projet majeur pour l'attractivité du territoire porte tant sur sa partie golfique que sur sa partie dédiée à l'hôtellerie et à la restauration, pour lesquelles la société ADONIS prévoit des investissements importants, d'un montant supérieur à 3.300.000 d'euros, à la hauteur des enjeux de développement économique et touristique du site et de la Ville de Digne-les-Bains.

Malheureusement, l'association Terre Dignoise et M. Gilles CHALVET cherchent à bloquer le processus au travers d'un recours pour excès de pouvoir, d'une part, et d'un référé, d'autre part.

La Ville de Digne-les-Bains et la société ADONIS entendent répondre avec force à cette tentative de nuire à la Ville de Digne-les-Bains et à ADONIS.

Pour rappel, ADONIS souhaite assurer au plus tôt, la continuité de service sur l'activité sportive, l'accueil des golfeurs, tout en démarrant simultanément la réhabilitation des bâtiments existants, en assurant la partie désamiantage des constructions pour arriver en Avril 2024 à la livraison d'un hôtel de classement 4 étoiles, avec 14 chambres. ADONIS assurera également dès la reprise la réhabilitation totale des cuisines et de l'espace restauration comprenant 2 offres différentes, avec terrasse indépendante pour le café/brasserie et bistronomie ouvert 7j/7, ainsi que des aménagements novateurs sur les espaces golfiques pour un montant estimé à plus d'1,5 Millions d'Euros HT.

Ensuite la réhabilitation et édification des autres bâtiments, vestiaires, salle de sport, espace piscine extérieure, terrain de padel tennis et la construction d'un minimum de 21 chambres toujours de classement 4 étoiles se fera progressivement fonction des contraintes techniques et des autorisations d'urbanisme pour un montant d'environ 1,8 Millions d'Euros HT.

La municipalité et la société ADONIS s'offusquent et s'indignent de ce recours et de ses potentielles conséquences portant tort aux salariés du Golf, aux nombreux pratiquants du Golf, membres de l'association de golf, à l'activité golfique en général, aux finances de la collectivité et de la société ADONIS, et à l'attractivité du territoire.

Il est indispensable que, dans les plus brefs délais, la société ADONIS qui a déjà contracté de nombreux engagements pour permettre la meilleure continuité, devienne gestionnaire du site et puisse commencer à réaliser son ambitieux projet de redynamisation qui, non seulement permettra le maintien des emplois existants et la création d'emplois supplémentaires, sur le site et de manière induite sur le territoire, mais également la reprise de l'activité golfique, le développement touristique et la montée en gamme de l'hôtellerie sur le territoire.

| | Ville de Digne-les-Bains | Service communication | tél. 06 08 40 89 49 | service.com@dignelesbains.fr | www.dignelesbains.fr | |

